

Référence.9900.00.65FR01

Notice d'instruction

**Chisels**  
**EG, GRF**





## Déclaration CE de conformité pour les machines

(Directive 89/392/CEE, Annexe II, Chapitre A)

Nous

**RABEWERK GmbH+Co.**

Am Rabewerk, D-49152 Bad Essen

déclarons ci-après que

Chisel porté GR, GRF

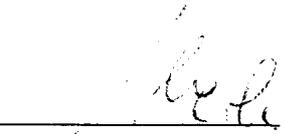
est conforme aux dispositions de la Directive "Machines"

Directive 89/392/CEE  
modifiée 93/44/CEE et 93/68/CEE, Annexe I

et déclare par ailleurs que, les suivants des normes harmonisées ont été appliquées

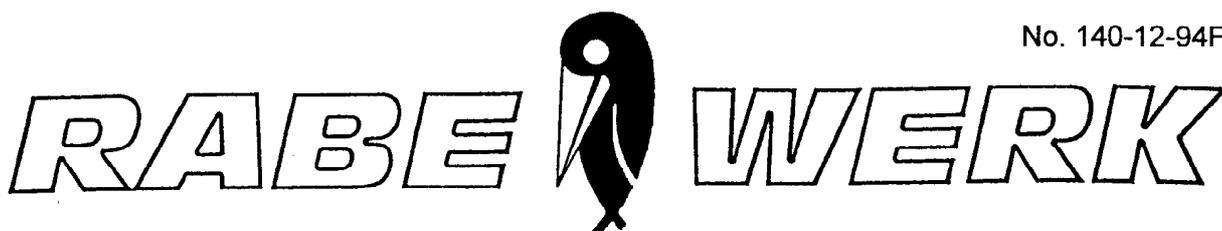
EN 292-1 et EN 292-2

Bad Essen, 20.09.1992

  
Dr. Aberle  
Directeur Technique

  
Friedrich Gerdom  
Directeur de bureau d'études

(français)



## NOTICE D'INSTRUCTIONS

---

### CHISELS

### EG (F) 3, EG (F), GR (F), GB

Conforme au code du travail.

Avant d'utiliser l'appareil, nous vous demandons de lire attentivement et de respecter la présente notice d'instructions, ainsi que les indications de sécurité „Pour votre sécurité“.

L'utilisateur devra avoir la qualification nécessaire pour utiliser correctement l'appareil et pour en assurer l'entretien. L'utilisateur devra d'autre part posséder la qualification nécessaire en vue d'appliquer les mesures de sécurité spécifiques à ce type d'appareil et en vue d'appliquer les mesures générales de prévention des accidents. Veuillez également transmettre les instructions relatives à la sécurité à un autre utilisateur.

Les mesures relatives à la prévention des accidents ainsi que les règles générales d'hygiène et de sécurité sont à respecter.

Vous devez être en conformité avec le Code de la Route.

Veuillez prendre en considération le „Signe d'Avertissement“. Les remarques avec ce signe dans la présente notice ou des autocollants sur l'appareil avertissent d'un danger.



#### **Perte de droit à la garantie**

Le chisel a été construit pour une utilisation agricole usuelle. Une autre utilisation est considérée comme non conforme à l'usage pour lequel il a été conçu et nous ne saurons être tenu pour responsable des dommages causés.

Une demande de garantie peut uniquement être prise en considération, conformément à nos conditions de ventes, si les conditions d'application de la garantie sont respectées.

Il y a perte de droit à la garantie en cas d'erreur d'utilisation, d'entretien ou de maintenance (respecter les instructions de la notice!), lorsque la puissance kW (CV) maximum autorisée du tracteur est dépassée, lorsque des réparations, respectivement des modifications sont effectuées sans notre consentement et lorsque des pièces de rechange non d'origine sont utilisées.

Des réclamations éventuelles sont à faire par écrit au moment de la livraison, conformément à nos conditions de livraison.

## DONNEES TECHNIQUES

Modèle**	Bâti	Nbre de dents	Largeur de travail env. cm	Pas entre dents env. cm	Dégagement sous bâti env. cm	Poids			Puissance en kW
						Chisel .../...F	Dents niveleuses + Rotohermes*	Rotoculteur	
EG 3/7; EGF 3/7	3 barres	7	180	24	71 (EG) 76 (EGF)	327/530	190	-	30 - 45
EG 3/9; EGF 3/9		9	220			372/633	225	385	35 - 50
EG 3/11;EGF 3/11		11	265			417/736	265	430	45 - 60
EG 9; EGF 9	4 barres	9	180	20	71 (EG) 76 (EGF)	407/668	190	-	40 - 50
EG 11; EGF 11		11	220			453/772	225	385	50 - 60
EG 13; EGF 13		13	260			538/915	265	430	à partir 60
EG 15; EGF 15		15	300			595/1030	356	592	à partir 75
GR 112; GRF 112	3 barres	11	265	24	71 (GR) 76 (GRF)	520/839	265	430	60 - 95
GR 132; GRF 132		13	310			585/962	356	592	70 - 105
GR 152; GRF 152		15	360			731/1166	-	620	à partir 95
GR 172; GRF 172		17	410			1090/1583	-	715	à partir 110
GR 192; GRF 192		19	460			1220/1770	-		à partir 125
GB 3/130	3 barres	13	310	24	73	673	-	511	à partir 60
GB 3/150		15	360			776	-	556	à partir 75
GB 3/170 D		17	410			1270	-	715	à partir 95
GB 3/210 D		21	505			1476	-	-	à partir 130

\* pour modèles "...F" poids supplémentaire env. 16 kg.

\*\* modèles EG 3, EG, GR: dents rigides avec sécurité à boulons de cisaillement  
EGF 3, EGF, GRF: dents rigides avec sécurité à ressorts  
GB: dents vibrantes

modèles GR(F) 112 et GR(F) 172 sont extensibles de 2 dents

modèles GR(F) 152 repliables manuellement

modèles GR(F) 172 et 192, GB 3/170 D et 3/210 D repliables hydrauliquement

## CONSIGNES DE SECURITE

Avant chaque mise en service, vérifier les sécurités au transport et à l'utilisation du chisel et du tracteur.

Veiller à assurer la sécurité de direction du tracteur, fixer les masses nécessaires à l'avant du tracteur!

Avant de quitter le tracteur poser le chisel sur le sol, arrêter le moteur et enlever la clé de contact!

Ne procéder aux travaux de réglage, d'entretien ou de maintenance que lorsque l'appareil est posé au sol!

Avant de démarrer, c'est-à-dire avant de mettre l'appareil en service, s'assurer qu'aucune personne ne se trouve aux abords immédiats de l'appareil!

Il est interdit de monter sur l'appareil lorsque celui-ci est en service!

Le transport de personnes sur la machine, lorsqu'elle est en service ou pendant le trajet, est INTERDIT!

Avant la première mise en service et après une longue période de non-utilisation vérifier le graissage adéquat de tous les paliers et articulations!

Vérifier le bon serrage de tous les boulons. Vérifier l'étanchéité du système hydraulique et la pression des pneumatiques!

Au niveau de l'attelage et des extensions, il y a risque de coincement, écrasement ou sectionnement. Danger!

Au transport, bloquer le relevage hydraulique ainsi que les autres distributeurs pour éviter toute manipulation non intentionnelle!



## ATTELAGE

Vérifier la pression des pneumatiques du tracteur.

Veiller à avoir des catégories d'attelage identiques sur le tracteur et sur le chisel.

Bras de relevage du tracteur:

- les régler à la même hauteur
- les régler pour compenser les oscillations
- en utilisation normale, les bras sont libres latéralement, pour des travaux en pente, limiter leur débattement latéral.

Fixer le troisième point du tracteur de telle sorte qu'au travail, il soit légèrement dirigé vers le haut du côté chisel.

Verrouiller conformément aux prescriptions, le dispositif d'attelage.

Le relevage hydraulique du tracteur doit être réglé avant d'atteler ou dételé sur "contrôle de position".

Lors de l'attelage ou du dételage, aucune personne ne doit se trouver entre le tracteur et l'appareil. De même aucune personne ne doit se tenir entre le tracteur et le chisel, lorsqu'on actionne la commande extérieure du relevage!

Danger d'accident!

Pour les modèles repliables, brancher les raccords:

Distributeur position montée: repliage  
descente: dépliage



## MISE EN SERVICE

Le chisel doit toujours être tracté en „contrôle mixte, respectivement en contrôle d'effort“, les roues latérales aident à respecter le terrage. Réglage par broches.

Régler le bâti du chisel parallèle au sol à l'aide du 3e point.

En terrain en pente, limiter le débattement latéral de l'attelage 3 point.

Au déchaumage, il est conseillé de travailler moins profond que le futur labour, surtout sur les terres légères à moyennes ou en terres collantes.

En présence d'ornières ou d'andains de paille, il est conseillé de travailler en diagonale pour effacer les traces et mieux étaler et enfouir la paille. Si deux passages de chisel sont prévus, il est conseillé de ne pas les effectuer de manière parallèle et de travailler moins profond au premier passage qu'au second.

Pour un travail plus plat, il existe un soc réversible 18 cm. Pour des travaux à 25 - 30 cm avec les chisels GR(F), le soc réversible étroit 6 cm est conseillé.

Les chisels EG(F) 3 et EG(F) ne sont prévus que pour des travaux superficiels.

**Important:** Au travail, ne pas prendre de virages serrés et ne pas reculer.

## REGLAGE DES OUTILS COMBINÉS

Les outils combinés montés sur ressorts ne doivent pas être terrés trop fort, de manière à éviter de bloquer les ressorts et permettre un effacement éventuel vers le haut.

## DENTS NIVELEUSES AVEC ROTOHERSE

Les dents niveleuses (**D**, fig. 2) sont réglables latéralement selon les terres, profondeur de travail et vitesse d'avancement de sorte à effacer les monticules laissés par la dernière rangée de dents.

Régler l'angle des dents avec les tirants (**E**, fig. 3).

(Régler les tirants à la même longueur.) La fixation dans le perçage **F** permet une modification de la profondeur.

La pression de la rotoherse est réglable par le tirant **G**.

Ne pas comprimer le ressort à bloc.

Fixer les chaînes de sorte qu'elles soient légèrement détendues au travail.

## ROTOCULTEURS

La profondeur de travail (tirant **N**, fig. 1) et l'angle (tirant **O**) sont réglables en continu. Si les arbres avant ont tendance à ne plus tourner sur des terres meubles par exemple, alors on les relève légèrement (tirant **O** vers la gauche).

Bloquer les extensions repliables manuellement avec les tirants réglables (**P**, fig. 1).

Au transport, fixer ces tirants en **R** (fig. 4).

Pour les rotoculteurs à repliage hydraulique, il faut fermer le robinet au travail; au transport, il faut fermer le robinet et verrouiller les extensions avec les broches.

## TRANSPORT

Replier les chisels et outils combinés supérieurs à 3 m.  
Verrouiller les extensions avec les broches.  
Au cas où seules les roues dépassent les 3 m, alors il suffit de les retourner.  
Roues vers l'intérieur; pour EG(F) 15, retourner les supports de roues.  
Bloquer latéralement les bras de relevage du tracteur.  
Assurer l'hydraulique contre toute manipulation non intentionnelle.  
Monter les dispositifs d'éclairage et de signalisation.  
Voir consignes de transport - page 6.

## DEPOSE DE L'OUTIL

Les chisels repliables peuvent être stockés, repliés ou dépliés.  
Veiller à les déposer sur une surface stable.  
Protéger les raccords hydrauliques de la poussière.

## ENTRETIEN / MAINTENANCE

Si des travaux d'entretien ou de maintenance sont effectués, l'appareil attelé au tracteur, il est impératif arrêter le moteur du tracteur et de retirer la clé de contact. Procéder aux travaux d'entretien, l'appareil posé sur le sol.



Attention, un appareil relevé, doit impérativement être maintenu dans cette position à l'aide d'un dispositif de soutien, évitant toute descente non intentionnelle de l'appareil.

Vérifier régulièrement le serrage de l'ensemble des boulons: il est particulièrement important d'effectuer un resserrage de tous les boulons après environ les huit premières heures.

Avant toute intervention sur le circuit hydraulique, il faut baisser l'outil déplié et retirer la pression du circuit.

Respecter la réglementation concernant les huiles usagées (huile à base minérale).

Régler sans jeu, les vis servant de points de rotation pour la dent (**M + K**, fig. 1 + 6).

De plus, veiller à ce que la vis **S** (fig. 7) soit en butée sur les chisels à sécurité à ressort.

Chisels à sécurité par boulons de cisaillement: **V**, fig. 6.

Veiller à la dureté des vis:

EG 3 / EG- M 16 x 60 / 8.8  
GR - M 12 x 60 / 5.6

Entretenir les manivelles pour maintenir leur fonction.

Sur l'appareil posé au sol, appliquer un produit anticorrosion sur les socs, dents niveleuses, rotohermes ou rotoculteurs, graisser les tiges de vérin avec de la graisse exempte d'acides.

Remplacer à temps, les socs usés, respectivement retourner les socs déchaumeurs réversibles; n'utiliser que les socs d'origine RABEWERK, leur bon montage est garanti; ils font un meilleur travail et durent plus longtemps.

Pression des pneumatiques: 2,5 bar.

## ATTENTION / TRANSPORT - Consignes de sécurité

Mettre l'appareil en position de transport, vérifier l'aptitude au transport du chisel.

Le transport de personnes sur l'appareil, ainsi que le fait de se tenir dans la zone de travail - zone de danger - sont interdits.

Adapter la vitesse de transport à l'état des chemins et des routes!

Prudence dans les virages: les outils portés se déportent latéralement.

Vous devez être en conformité avec le Code de la Route!

Conformément au Code de la Route, pour le transport sur route, l'utilisateur est responsable de l'ensemble attelé, tracteur et appareil.

Vous devez donc pour la circulation sur route, équiper votre chisel d'un dispositif d'éclairage (par exemple barre lumineuse) et de dispositifs de signalisation.

Les dispositifs d'éclairage ou de signalisation sont à se procurer directement auprès du réseau de distributeurs.

Suite à l'adaptation d'outils portés, il y a lieu de ne pas dépasser les charges autorisées sur les essieux et le poids total en charge selon les articles R54 à R58 du Code de la Route.

Pour les machines agricoles d'une largeur supérieure à 2,50 m, le tracteur doit être équipé d'un gyrophare.

Si la machine dépasse de plus de 20 cm des deux côtés du tracteur, il faut fixer aux extrémités de celle-ci, des catadioptres ronds blancs à l'avant et des catadioptres ronds rouges à l'arrière.

Nous vous signalons qu'il est interdit d'empiéter sur la partie gauche de la chaussée avec le chisel. Les parties ou pièces dangereuses doivent être recouvertes et signalées.

L'appareil porté à l'avant du tracteur doit être maintenu en position telle qu'il ne cache pas les feux du tracteur.



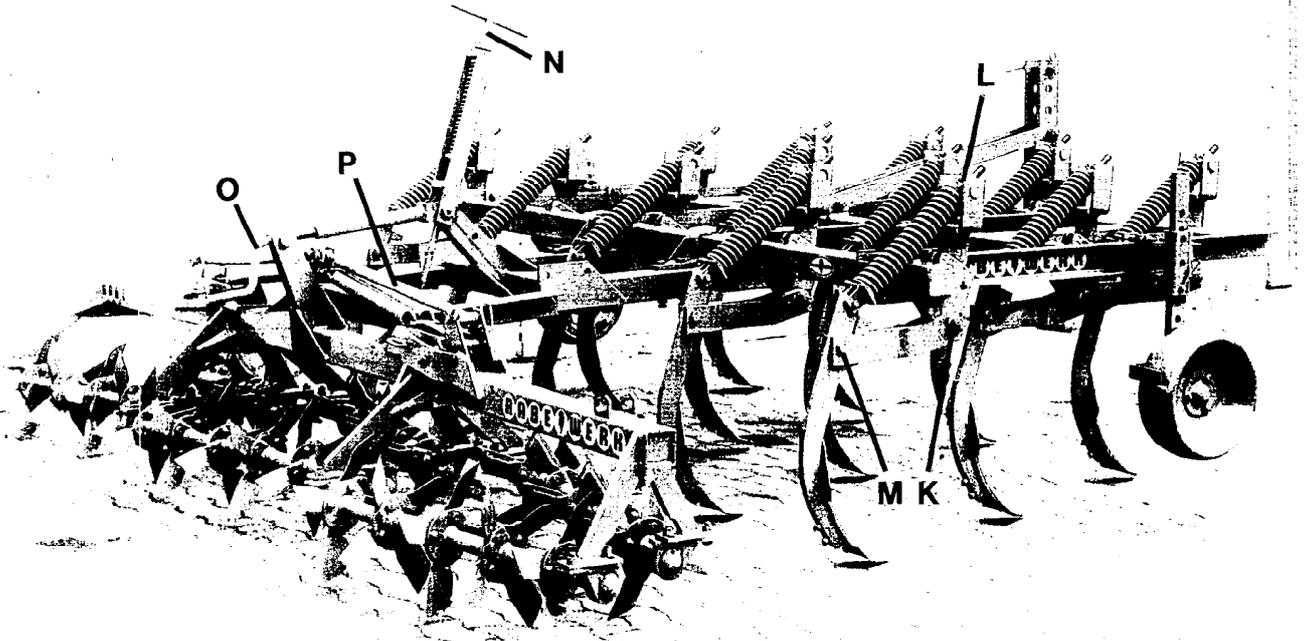


Fig. 1

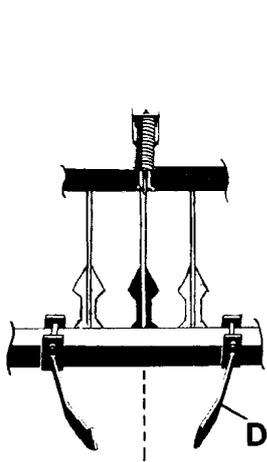


Fig. 2

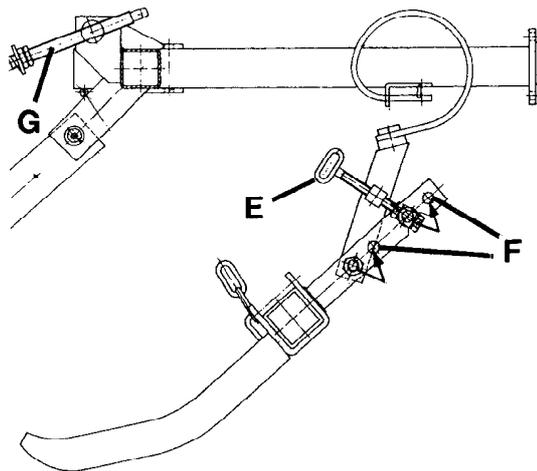


Fig. 3

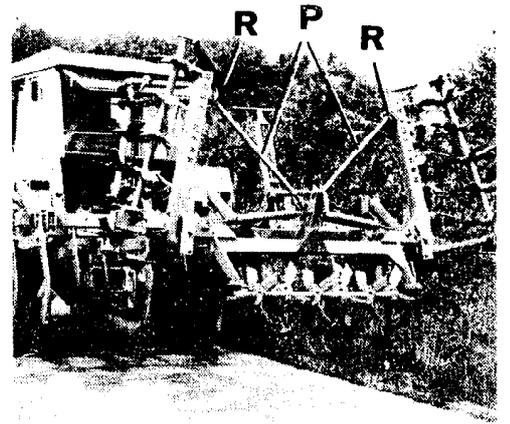


Fig. 4

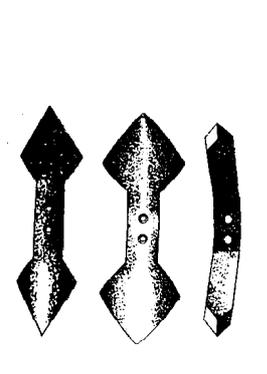


Fig. 5

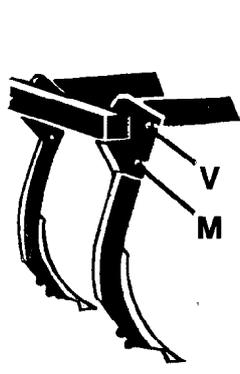


Fig. 6

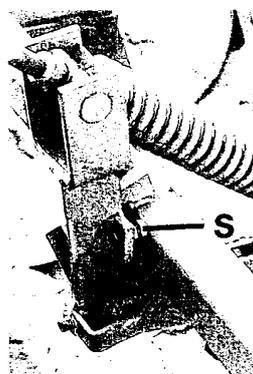


Fig. 7

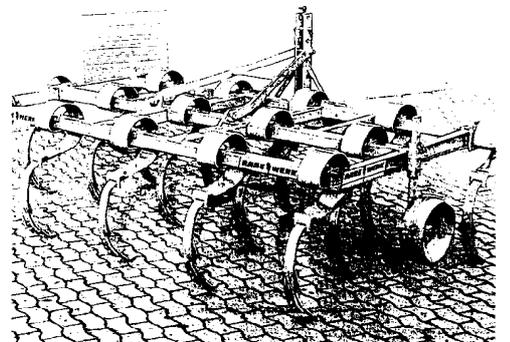


Fig. 8